



Compte-rendu des Comités Techniques Académiques des 20 puis 21 décembre 2018

Ordre du jour unique : carte des enseignements de spécialités proposée dans les lycées de la région à la rentrée 2019.

Organisation syndicales UNSA FSU FO **présents**. SNALC **absent**.

Jeudi 20 décembre 2018, le vote unanime (UNSA, FO, FSU) contre la proposition du rectorat contraint la rectrice à une nouvelle convocation le 21 (nouveau vote unanime contre).

La présentation de la carte des spécialités lors d'un groupe de travail lundi 17 puis des CTA est l'occasion pour l'UNSA d'interroger le rectorat sur **la mise en œuvre de la réforme dans les établissements**.

Les nombreuses questions posées, les réponses le plus souvent à géométrie variables données par l'administration (le directeur du service de l'orientation notamment) laissent craindre une préparation de rentrée des plus difficiles.

Le rectorat ne peut affirmer une doctrine quant aux conséquences des choix d'EDS par les élèves. La communication vers les familles devient très problématique car selon les informations que l'on donne des choix seront modifiés. Dans certains cas, le rectorat préconisera que les élèves se déplacent d'un lycée vers l'autre pour suivre l'EDS, mais dans d'autres cas le rectorat considère que l'élève pourra changer de lycée entre la 2nd et la 1^{ière}.

L'UNSA a, en particulier, manifesté son inquiétude concernant les épreuves anticipées de français : les élèves actuellement en 2nde suivent l'ancien programme et seront évalués en fin de 1^{er} sur le nouveau baccalauréat. L'UNSA a donc demandé que les aménagements de programme concernant cette épreuve paraissent au plus vite.

L'UNSA Education a les plus grandes inquiétudes sur la réalité de la marge établissement, qui permet, après discussion en conseil pédagogique, de dédoubler certains cours par niveau.

En effet il est prévu que les options « mathématiques complémentaires » et « mathématiques expertes » de terminale soient financées sur la marge, au même titre que les options traditionnelles.

Les mathématiques disparaissent du tronc commun, on peut anticiper que certains établissements du supérieur risquent de favoriser les élèves qui en auront fait. Même s'il est difficile de prévoir le choix des élèves, on peut penser que l'option maths sera beaucoup plus largement choisie et que plusieurs groupes seront nécessaires.

L'UNSA demande le financement de ses deux options dans tous les établissements pour septembre 2020 dans la dotation fléchée et non pas laissé à l'appréciation locale par l'utilisation de la marge. Ceci dans le souci d'éviter la mise en concurrence entre établissements et d'accaparer la marge par une seule discipline, diminuant fortement le nombre d'heures à effectif réduit disponible.

La carte elle-même, sera tributaire des choix des élèves et les CA devront se prononcer sur une mise en œuvre des enseignements au travers du vote de la DGH.

Concernant la carte elle-même.

Les bassins retenus par le rectorat :

Ils doivent permettre de mettre en œuvre des complémentarités entre établissements dans l'offre d'EDS (enseignement de spécialité). Essentiellement pour les EDS les moins courants.

Pour l'UNSA, leur découpage géographique va à l'encontre de l'objectif.

Hormis ceux de Carcassonne, Montpellier et Nîmes, tous les autres sont trop étendus et ne permettront aucune complémentarité réelle dans l'offre. Quant à celui de Montpellier, le nombre des établissements est tel qu'il aurait été préférable de le scinder en deux en fonction de la géographie des transports que les élèves emprunteront.

L'UNSA demande que l'on revoie le découpage territorial. Tableau des établissements par bassin joint.

Les EDS "socle" ou "classiques" : ils sont présents dans tous les établissements publics de la région sauf : Humanité littérature philosophie absent à Dhuoda Nîmes, Bazille Montpellier, Théophile Roussel Saint Chély d'Apcher. Langues littérature cultures étrangères absent à Dhuoda Nîmes, Bazille Montpellier, Combes Montpellier, Peytavin Mende. SES Peytavin Mende, Théophile Roussel Saint Chély d'Apcher.

Concernant l'EDS "rare" numérique et sciences informatiques, l'UNSA Education a insisté pour que son implantation ne mette pas les enseignants en difficulté, voire en grande difficulté. Pour nous, le « vivier » de professeurs ayant les compétences pour assurer ce nouvel enseignement n'est pas suffisant. Dès la classe de seconde la nouvelle discipline du tronc commun de 2^{de} SNT « sciences numériques et technologie » pose déjà parfois des problèmes de compétence au sein de certains d'établissements pour septembre 2019. Pour l'EDS numérique et sciences informatiques, les exigences sont encore plus importantes.

La formation lourde (sur 2 ans, attestée par un DU) qui doit être dispensée permettra de constituer un vivier mais aujourd'hui tel n'est pas le cas.

Il est à noter que cet EDS "rare" a vocation à devenir un EDS "socle" dans les années à venir, et donc être proposé dans un grand nombre de lycées.

Public / Privée, l'UNSA Education a été particulièrement attentive à ce que l'offre des lycées publics ne soit pas en retrait par rapport à celle des lycées privés. Dans notre académie, une situation très problématique demeure en Lozère à Saint Chély d'Apcher. La taille des établissements (2 divisions de premières dans le lycée public et une dans le privé) explique pour le rectorat l'obligation de jouer la complémentarité entre les deux. L'UNSA Education ne partage pas cette vision, les familles doivent pouvoir trouver dans le public la totalité des EDS présents sur la ville.

Après le GT, l'offre s'est amélioré en Arts (Renouvier Prades), Numérique et sciences informatiques (Mars Bloch Sérignan, Philippe Lamour Nîmes), **En séance**, le rectorat a modifié son projet et intégré des ajouts d'EDS : Arts (Chamson, Le Vigan), Numérique et sciences informatiques (Jean Vilar Villeneuve les Avignon), Langues littératures cultures étrangères (Jean Mermoz Montpellier).

La rectrice a précisé que des ajustements pourraient être faits à l'occasion du CTA du 21 janvier 2019.

En conclusion, l'Unsa regrette la volonté du ministre de mettre en place cette réforme dans la précipitation, sans laisser le temps nécessaire aux équipes de se préparer aux changements (organisation, programme, formation etc...). Pour rappel les textes sur la réforme du collège étaient tous sortis 16 mois avant sa mise en œuvre et l'année précédant sa mise en œuvre avait permis de former les enseignants.

L'Unsa regrette également le manque de concertation lors de la préparation de cette réforme.